

Se mobiliser peut prendre différentes formes. Manifester une volonté de collaboration, proposer des mesures, s'opposer ouvertement. Ce sont toutes ces déclinaisons que l'on retrouve dans l'actualité du premier degré, parfois sous des aspects très étonnants...

Le SNE rue de Grenelle

Lundi 25, le président du SNE était en audience rue de Grenelle. Il a rappelé à l'administration, au nom de notre syndicat, la nécessité de défendre le premier degré, **en évitant de dégrader les conditions de prise en charge des personnels malades**, mais aussi en reconnaissant l'implication des enseignants notamment par **la rémunération de tous les temps de travail effectués**, par la mise en place d'une **politique d'inclusion qualitative des élèves** et par la lutte **contre les violences exercées à l'encontre des enseignants et des AESH**.

Le SNE a aussi indiqué qu'il porterait bientôt à la connaissance du ministère de nouvelles propositions pour améliorer le quotidien des enseignants, des AESH et des directeurs. Nous travaillons actuellement sur plusieurs axes afin de présenter des mesures utiles, concrètes et raisonnables. Nous avons **proposé au ministère de se joindre à nos réflexions**. Notre but est de **pouvoir être entendus et d'améliorer la situation des professionnels du premier degré**.

Mouvement du 5 décembre

Nous vous rappelons que le SNE soutient le mouvement de grève. Nous vous rappelons que, pour pouvoir être gréviste, il vous faut **remplir une déclaration d'intention de grève** et que **celle-ci ne vous engage pas à participer**. Vous avez jusqu'à lundi compris pour vous acquitter de cette démarche.

Nous espérons vous retrouver nombreux dans les cortèges de jeudi.

Enseignant : un personnel qui se doit d'être exemplaire

C'est ce que le tribunal administratif de Paris a rappelé récemment. Il avait été saisi par un candidat admis à plusieurs concours de professeur qui n'avait pas été accepté en tant que stagiaire par le ministère. Pour quel motif ? Cette personne avait été condamnée douze ans auparavant pour agression sexuelle sur une mineure.

Le juge a rappelé que l'administration avait, en plus des règles qui régissent les candidatures aux concours, la possibilité d'apprécier dans l'intérêt du service, si les candidats présentent les garanties requises pour être nommés. **Un pouvoir discrétionnaire en guise de garde-fou dont l'utilisation est ici validée par le juge et par notre syndicat**.

La météo de cette deuxième partie de semaine se met au diapason de l'actualité de notre profession. Morose. Le SNE essaie pour autant d'éclaircir l'horizon, que ce soit avec vous le 5 décembre, dans le soutien que nous apportons aux collègues au quotidien ainsi qu'en vous relayant des perspectives un peu plus légères.

Le SNE soutient le mouvement de grève du 5 décembre

Pour le SNE, le recours à la grève n'a rien de systématique. Il est toutefois des moments où cette modalité d'action fait sens. Le 5 décembre, les revendications de l'intersyndicale sont claires et cohérentes. Elles reprennent certes **une dimension salariale**, mais elles mettent surtout en avant **le problème des jours de carence et de la diminution de l'indemnisation des jours d'arrêt maladie**.

Mme Genetet a soutenu publiquement ces mesures. Elle les a même justifiées sous couvert d'égalité entre les fonctionnaires alors que cette égalité n'existe pas. Preuve en est la médecine du travail dont certains bénéficient alors que les enseignants l'attendent toujours. **Le SNE a évidemment rappelé la ministre à la réalité**. Elle semble préférer rester sourde. C'est donc d'une autre manière qu'il faut s'adresser à elle et au gouvernement auquel elle participe. Ce sera le cas le 5 décembre, en intersyndicale et dans la rue. Un rendez-vous auquel le SNE invite tous les collègues qui en ont la possibilité. ([plus de détails ici](#))

AESH : une présence qui peut être prévue sur les temps d'accueil

Chez les AESH, le contrat le plus courant compte 26 heures hebdomadaires. Or, les élèves n'ont que 24h de classe. Les deux heures supplémentaires permettent d'accompagner, si besoin, les élèves sur les temps d'accueil et de sortie. Ces heures sont à répartir entre les différentes demi-journées de la semaine. **Dès lors, les AESH sont rémunérées sur ce temps**, un de leurs rares avantages sur les enseignants puisque ceux-ci ne le sont pas. **Les AESH demeurent loin du compte pour pouvoir vivre de leur profession** alors que ce sont des rouages indispensables de l'école inclusive.

Le SNE travaille évidemment à l'amélioration de la rémunération des AESH.

Le successeur de Mme Rémer est arrivé

M. Pascal Clément remplace officiellement Mme Rémer au poste de DASEN de l'Ain depuis le 20 novembre. Nous espérons trouver en lui un interlocuteur ouvert et disponible.

Les premières demandes de prévisions d'effectifs ont déjà été adressées depuis plusieurs semaines. Dans certaines zones, les collègues s'inquiètent légitimement devant de fortes diminutions. Une raison de plus de vivre une année sous tension qui s'ajoute aux soucis liés à l'inclusion, au manque de reconnaissance du métier, aux projets du gouvernement pour les fonctionnaires et aux propos diffamatoires de M. Sarkozy. Quand est-ce que nos politiques vont enfin comprendre que c'est d'air que les enseignants du 1er degré ont besoin ?

Les professeurs des écoles sont des cibles privilégiées

Il redevient à la mode de **fustiger les fonctionnaires en général et les enseignants en particulier**. Après les raccourcis sur les absences de tous les fonctionnaires par rapport aux salariés du privé ([voir notre article sur ce sujet](#)), l'ancien président de la République s'est fendu d'une saillie ignominieuse contre les professeurs des écoles et notamment contre les collègues de maternelle. Il a accusé les PE de ne travailler, de par leur statut, que 24 heures par semaine. Il s'agit d'**un mensonge éhonté**. Rappelons que c'est sous le mandat du président Sarkozy que les 108h ont été instituées en lieu et place de la neuvième demi-journée de classe. Prétendre ensuite que les PE ne travaillent que 6 mois de l'année constitue un autre mensonge. Quant à suggérer que les collègues de maternelle n'ont pas de travail de préparation ou de correction...

Le SNE a interpellé directement l'ancien président ([notre réaction](#)).

Pour notre syndicat, plutôt que de vilipender les enseignants du 1er degré, **il serait de meilleur aloi de préserver leurs conditions de travail** en cessant de supprimer des postes, d'autant plus que la France manque de professeurs des écoles. Reconnaître toute l'étendue de leur engagement en les rétribuant pour le travail effectué aujourd'hui gratuitement serait aussi plus pertinent. Les enseignants demeurent le pilier sur lequel la France s'appuie pour préparer son avenir. L'abattre n'est pas la meilleure idée pour préserver l'équilibre de notre nation.

Des directeurs moins bien payés : une conclusion positive annoncée

Le problème de paie des directeurs dont nous vous parlions la semaine dernière concernait, a minima, toute l'académie, mais n'a heureusement impacté qu'un nombre limité de collègues. **La DSDEN de l'Ain nous a apporté des éclaircissements et des raisons d'être rassurés pour la suite de cet incident**.

Les services ont contacté tous les collègues concernés. Leur situation devrait être régularisée sur la paie de décembre, celle de novembre est déjà prête, avec correction rétroactive. **Au vu des contraintes qui sont celles des services administratifs, il eût été difficile d'être plus réactif**. Si vous êtes touché par ce souci et que vous n'avez pas reçu de mail, le SNE vous invite à vous signaler au plus vite auprès de votre DSDEN ou de nous joindre.

AESH : temps de trajet temps de travail

Les emplois du temps des AESH sont parfois très compliqués à établir. Interpellé sur le sujet, **le SNE rappelle que la durée des trajets des AESH qui changent d'école en cours de journée est un temps de travail effectif** qui doit donc être pris en compte dans leur emploi du temps. Une spécificité qui s'entend parfaitement au regard de leurs conditions d'exercice.

Nous ne sommes encore qu'en automne mais l'actualité de notre profession a de quoi faire tousser. Littéralement. Et pourtant, à en lire ce qui est discuté actuellement, il vaudrait mieux éviter d'avoir une santé fragile dans les années à venir.

Vous êtes malades ? Tant pis pour vous!

C'est en substance ce que l'Etat prévoit de dire à ses fonctionnaires. En effet, le projet de budget discuté actuellement envisage de faire passer de 1 à 3 le nombre de jours de carence en cas d'arrêt maladie et de ne rémunérer les fonctionnaires en congé maladie qu'à 90% au lieu de 100 aujourd'hui. "*Alignement avec le privé pour faire diminuer les jours d'absence*" clame le gouvernement en s'appuyant sur un [rapport de l'IGF](#).

Le SNE dénonce et l'argumentaire et les mesures.

Tout d'abord, selon l'IGF, **les enseignants ont exactement le même nombre de jours d'absence annuelle pour maladie que les salariés du privé**. Ensuite, bien que très fortement exposés aux risques de contagion (les élèves toussent, postillonnent, vomissent...), **les enseignants malades viennent souvent travailler** pour éviter de pénaliser élèves et collègues. Ils ne s'arrêtent pas pour rien. Le leur faire payer revient à **sanctionner financièrement les enseignants d'être malades**. Et contrairement au privé, où 70% des salariés bénéficient de prise en charge ou peuvent jouer sur leurs RTT pour éviter d'être pénalisés, rien n'est prévu pour les fonctionnaires.

Le SNE a donc demandé le retrait de ces mesures ou une équivalence complète avec le privé, c'est-à-dire, avec des compensations de ces mesures par notre employeur. Notre syndicat a aussi rappelé que, plutôt que de sanctionner les malades, **il vaudrait mieux prévenir les absences en améliorant les conditions de travail et en instaurant une médecine du travail**.

Des directeurs moins bien rémunérés

Plusieurs collègues directeurs du département de l'Ain ont interpellé le SNE car, sur leur dernière paie, **ils n'ont pas perçu l'intégralité de l'ISAE et ou de leur prime REP+**. Une diminution des montants équivalente à leur taux de décharge leur a été appliquée. Contacté, le service paie se retranche derrière une mise à jour nationale du logiciel de paie. Une demande de rectification dudit logiciel aurait été adressée au ministère. Cette réponse est d'autant plus surprenante que tous les directeurs du département n'ont pas été impactés et que cette situation ne se retrouve pas dans toutes les académies de France. De plus, l'article 2 du [décret n°2013-790](#) qui institue l'ISAE prévoit bien son versement (intégral) aux directeurs d'école.

Le SNE a évidemment demandé rectifications à la DSDEN de l'Ain. Notre syndicat compte sur les services pour que tout rentre très vite dans l'ordre. **Pour notre syndicat, il est impensable que les directeurs ne soient pas pénalisés financièrement par leur engagement**. Un dossier que nous suivons de près, évidemment.